

— ENVIRONNEMENT — POUR ÉVITER LES FEUX DE FORÊT, ADOPTONS LES BONS GESTES



Alors que le mercure grimpe en ce mois d'août, l'envie de se balader en forêt et dans les espaces naturels de Seine-et-Marne se fait ressentir. Mais en cette période estivale, restez vigilants au risque d'incendie et suivez les conseils de prévention pour passer un été en toute sécurité.

Créé le: 17/08/2021

Risque d'incendie élevé en été

D'après le ministère de la Transition écologique, l'ensemble du territoire de l'hexagone est exposé au risque de feux de forêt et de végétation. Ce risque est d'autant plus important l'été, saison des fortes chaleurs. Or pendant les vacances estivales, la vigilance baisse, ce qui favorise les départs d'incendie dont les effets sont dévastateurs sur la faune, la flore et la santé de tous. Pour prévenir et se protéger des feux de forêt, il est nécessaire d'adopter les bons comportements.

50 %**des incendies**

sont la conséquence d'une imprudence

90 %**des feux de forêt**

sont d'origine humaine

Comment éviter les feux de forêt ?



L'activité humaine est la principale cause des départs d'incendie en forêt. Ces feux, dits anthropiques, pourraient être évités en appliquant les bons gestes au quotidien.

Aux abords ou à l'intérieur d'une forêt, il est interdit de :

- faire un feu ou un barbecue,
- jeter sa cigarette ou son mégot au sol ou par la fenêtre de sa voiture,
- faire des travaux les jours de risque d'incendie,
- laisser un combustible contre la maison (bois, fuel, butane, etc.).

Ces recommandations sont aussi valables pour les friches, les terrains agricoles et autres espaces naturels soumis au risque d'incendie.

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en localisant le feu avec précision. Le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (Sdis 77) [donne des conseils pour alerter les pompiers en forêt](https://www.sdis77.fr/les-bonnes-pratiques-en-foret/) (<https://www.sdis77.fr/les-bonnes-pratiques-en-foret/>).

Plus d'informations sur le site [ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation](https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation) (<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation?xtor=SEC-27>).



Si vous êtes témoin d'un incendie, appelez le 18 ou le 112.

Le 114 est un numéro d'urgence pour les sourds et malentendants.